



2012 ... ANNEE DES ELECTIONS !

Novembre 2011

Copie du courrier
adressé à la
Direction

Madame Dominique LEVACHER
Directeur Général Adjoint
des Ressources Humaines et Relations Sociales
76030 ROUEN cedex 1

Epinay le 21/11/11,

Madame LEVACHER,

Suite à la consultation du CCE concernant la création d'un Comité d'Entreprise unique, au cours de la réunion qui s'est tenue le 15/11/11, je vous confirme par la présente la position initiale du SNAP UNSA sur ce projet.

En effet, compte tenu de la structure éclatée de l'entreprise en plusieurs sites et du désidérata des salariés de conserver la proximité des instances, la mise en place d'un Comité d'Entreprise Unique nous paraît inadaptée.

Toutefois, dans l'hypothèse où ce Comité d'Entreprise serait créé, nous estimons que les moyens proposés sont insuffisants pour permettre aux élus d'exercer pleinement leur mandat de représentant du personnel.

L'élargissement de la zone de circulation des élus au Comité d'Entreprise nécessitera des moyens supplémentaires en effectifs, en crédit d'heures, en temps de trajets et préparation des réunions.

Par ailleurs, les modalités de transition dans la gestion des œuvres sociales des Comités d'Etablissements existants et le transfert de leur patrimoine n'ont nullement été évoqués, le délai de mise en place risquerait d'impacter le versement des allocations durant de nombreux mois.

Il nous semble donc indispensable avant tout accord électoral de négocier un accord des droits des Instances Représentatives du Personnel afin de déterminer :

- de réels moyens en crédit d'heures, temps de trajet (pour les élus CE et DP) et financiers pour les Délégués du Personnel
- les modalités des élections CHSCT compte tenu de la configuration des instances (1 CE et 7 instances DP)

Vous trouverez ci-joint un tableau récapitulatif de nos propositions. A défaut, le SNAP UNSA Matmut ne signera pas d'accord électoral.

Vous remerciant par avance de l'attention portée à la lecture de cette lettre, je vous prie d'agréer, Madame, mes salutations respectueuses.

P/le SNAP UNSA Matmut.
LORRILLARD Patricia
Déléguée syndicale centrale

L
A
P
I
E
R
O
M
O
N
Z
U

ELECTIONS et DROIT des Instances Représentatives du Personnel

S

COMITE D'ENTREPRISE UNIQUE

N

Ce nouveau contour aurait pour conséquence l'élargissement de la zone de circulation des élus, ce qui nécessiterait des moyens en effectifs, en crédit d'heures, en temps de trajets et préparation de réunions pour que les élus puissent mener à bien leur mandat.

A

P

Comité d'Entreprise	SIEGE ROUEN
Local du CE	Rouen existant
Nombre d'élus titulaires	20 (15 collègue employé 5 collègue cadre)
Nombre d'élus suppléants	20 (15 collègue employé 5 collègue cadre)
Crédit d'heures titulaires	32 H Secrétaire et Trésorier 20 h supplémentaires
Crédit d'heures suppléants	16 H
1 journée préparatoire avant réunion CE	
Les temps de trajets pour réunions et déplacements sur les sites doivent être considérés comme du temps de travail et ne doivent pas être décomptés des heures de délégation	
Moyens financiers pour maintenir emplois sur Rouen maintien des salariés déjà existants pour la gestion des œuvres sociales et pour les œuvres sociales = 2,3 % de la masse salariale brute	
Renforcement des équipes au sein desquelles travaillent les élus	
Uniformisation des moyens de diffusion : utilisation d'intranet pour envoi Procès Verbal et diffusion informations CE	

U

N

S

A

CONTOUR DES DP (7 instances)

Afin de rester proche des salariés pour pouvoir traiter de façon efficace les demandes, il nous paraît indispensable qu'il y ait une INSTANCE DP par délégation selon découpage Plates-Formes Régionales soit 6 plus une pour le Siège.

7 instances Délégués du Personnel	Nombre d'élus titulaires	Nombre d'élus suppléants
SIEGE et ANNEXES	12 (8 collègue employé 4 collègue cadre)	12 (8 collègue employé 4 collègue cadre)
Paris IDF	9 (7 collègue employé 2 collègue cadre)	9 (7 collègue employé 2 collègue cadre)
Petit-Quevilly	8 (7 collègue employé 1 collègue cadre)	8 (7 collègue employé 1 collègue cadre)
St Cyr sur Loire	7 (6 collègue employé 1 collègue cadre)	7 (6 collègue employé 1 collègue cadre)
Lyon ST Priest	8 (6 collègue employé 2 collègue cadre)	8 (6 collègue employé 2 collègue cadre)
Montauban	7 (6 collègue employé 1 collègue cadre)	7 (6 collègue employé 1 collègue cadre)
Aix en Provence	8 (6 collègue employé 2 collègue cadre)	8 (6 collègue employé 2 collègue cadre)
Crédit d'heures titulaires	24 H	
Crédit d'heures suppléants	12H	
Les temps de trajets pour réunions et déplacements sur les sites doivent être considérés comme du temps de travail et ne doivent pas être décomptés des heures de délégation		
Moyens financiers pour exercice du mandat 1000 €par liste + pourcentage selon le nombre de voix obtenues x 10000 € par périmètre		
cette dotation aura pour objet les dépenses justifiées telles que : formation des élus, frais de déplacements (transport, hôtel ...) pour exercice des mandats réunions (location de salle ...) avec diffusion d'un bilan annuel des dépenses.		
Renforcement des équipes au sein desquelles travaillent les élus		
Uniformisation des moyens de diffusion : utilisation d'intranet pour envoi QUESTIONS/ REPONSES		

CONTOUR CHSCT : (8 instances)

8 instances CHSCT	Nombre d'élus
CHSCT CENTRAL	Composé des Secrétaires des CHSCT
SIEGE et ANNEXES	9 (7 collègue employé 2 collègue cadre)
Paris IDF	6 (4 collègue employé 2 collègue cadre)
Petit-Quevilly	6 (4 collègue employé 2 collègue cadre)
St Cyr sur Loire	6 (4 collègue employé 2 collègue cadre)
Lyon ST Priest	6 (4 collègue employé 2 collègue cadre)
Montauban	6 (4 collègue employé 2 collègue cadre)
Aix en Provence	6 (4 collègue employé 2 collègue cadre)
Crédit d'heures	24 H Secrétaire 10 H supplémentaires
Création d'un poste de secrétaire adjoint pour palier en cas d'impossibilité de présence du secrétaire en CHSCT CENTRAL	
Les temps de trajets pour réunions et déplacements sur les sites doivent être considérés comme du temps de travail et ne doivent pas être décomptés des heures de délégation	
Réunions tous les 2 mois CHSCT Délégation et Siège et tous les semestres pour le CHSCT Central.	
Moyens : prise en charge par l'employeur des frais de déplacement sur sites hors missions : 1 déplacement tous les 2 mois	
Renforcement des équipes au sein desquelles travaillent les élus	
Uniformisation des moyens de diffusion : utilisation d'intranet pour envoi Procès Verbal	

VOLET DROIT SYNDICAL

Délégués syndicaux et Représentants Syndicaux	24 H
	Les temps de trajets pour réunions et déplacements sur les sites doivent être considérés comme du temps de travail et ne doivent pas être décomptés des heures de délégation

MOYENS DE FONCTIONNEMENT

TEMPS DE TRAJET

Pour tous les mandats (CE + DP + CHSCT + DELEGUES SYNDICAUX) temps de trajet doit être considéré comme du temps de travail et ne doit pas être décompté des heures de délégation

Renforcement des équipes au sein desquelles travaillent les élus.

Suivi évolution de carrière pour les IRP et DS , RS.

Un local équipé : pour chaque instance et OS dans chaque délégation

- téléphone
- fax
- ordinateur + imprimante
- placard
- bureau
- liaison extranet

Uniformisation des moyens de diffusion :

utilisation d'intranet
boite personnelle pour les élus des IRP + DS + RS



BULLETIN D'ADHESION

J'adhère à ce qu'ils écrivent, en plus leurs revendications sont cohérentes . J'en ai marre de râler dans mon coin, j'ai envie que ça change ; je veux les soutenir dans leurs actions mais je veux que cela reste confidentiel.

Pour à peine 1 ticket resto par mois, une cotisation en plus déductible des impôts pour 66 % , soutenez , en toute confidentialité , celles et ceux qui n'hésitent pas à défendre vos conditions de travail , en adhérant au SNAP UNSA .

Tarifs 2011 / 2012 du S.N.A.P. Matmut (cotisations déductibles des impôts adhésion confidentielle)

CLASSE	TRIMESTRE	SEMESTRE	ANNEE
1 à 4	17	34	68
5	25	50	100
6	32.5	65	130
7	48.5	97	194

Salarié(e) à temps partiel: tarif proportionnel au temps de présence.
Exemple: un(e) salarié(e) à 80 % (4/5ème) dans la fonction de la classe 3 paye 12.80 €par trimestre.

Bulletin d'adhésion à retourner au : SNAP UNSA , 23 rue de la Justice 93800 EPINAY SUR SEINE

Je soussigné(e) déclare adhérer au Syndicat National Autonome Professionnel Matmut ,

Nom et prénom :

Adresse :

Téléphone :

Adresse mail : //

Bureau d'affectation :

Fonction :

Classe :

- cocher si cadre à statut maintenu mais en fonction classée 1 à 4
- cocher si temps partiel préciser
- adhésion confidentielle "je veux recevoir les documents chez moi"

Date

Signature

Ci-joint un chèque de.....€ correspondant au montant de ma cotisation(1)

En retour, je recevrais ma carte d'adhérent et un exemplaire des statuts de mon syndicat.

(1) trimestrielle, semestrielle ou annuelle.